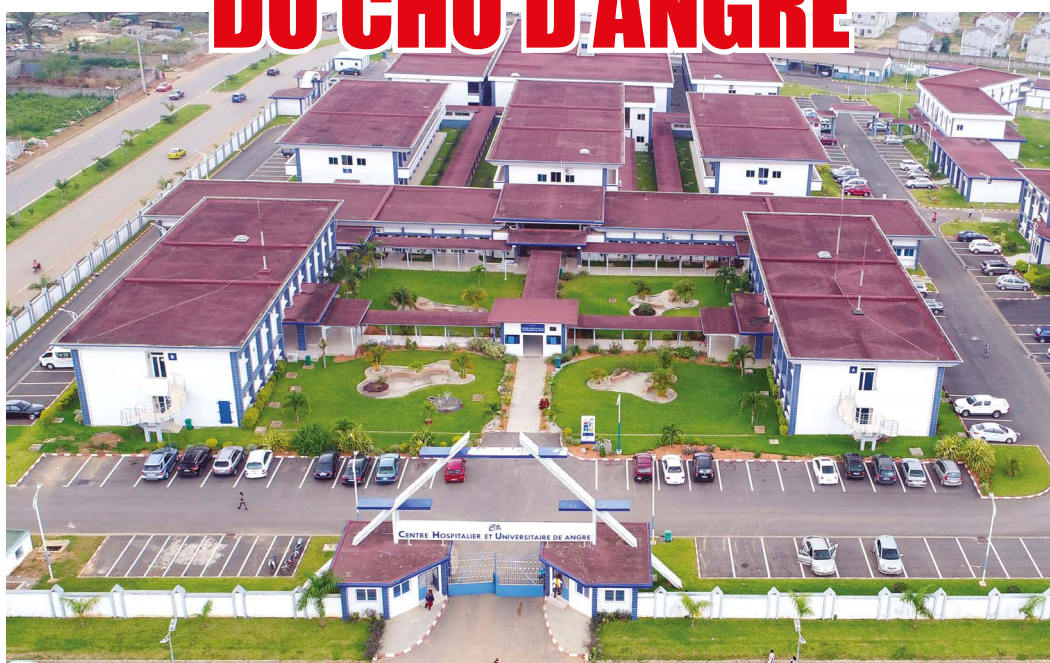




HISTORIQUE ET PRESENTATION DU CHU D'ANGRÉ



Sommaire interactif :

cliquez sur une rubrique pour l'atteindre directement dans le fichier.

NOUVELLES DU CHU D'ANGRE.....	3
CHU d'Angré : Qui sommes-nous ?.....	4
Les Visites du Ministre de la santé au CHU d'Angré.....	6
Les dons de nos partenaires.....	7
Les Travaux de normalisation entrepris par la Direction Générale.....	8
L'Interview du Semestre	
M. GUEYE Idrissa, Directeur Général du CHU d'Angré.....	11
L'évaluation du contrat de performance du Directeur Général.....	14
Les réunions du Conseil de gestion du CHU d'Angré en 2021....	14
Le CHU d'Angré distingué.....	15
ESPACE RH.....	16
Action sociale : Célébration de la Journée internationale des droits de la femme au chu d'Angré.....	17
Fêtes de fin d'année : la Direction Générale offre des bons d'achat au personnel.....	17
Sortie-détente : Machua Day's à Grand-Lahou.....	18
Agents du CHU d'Angré, quels sont nos droits et obligations (1 ^{ère} partie).....	19
ESPACE SANTE.....	21
Hygiène au quotidien : La Prévention et le Contrôle des Infections (PCI).....	22
Dossier Pathologie : la COVID-19 (1 ^{ère} partie).....	23
Diététique : Alimentation de la femme enceinte.....	24
Activité physique et bien-être : Qu'est-ce que l'activité physique ?.....	26
Carnet Rose.....	27

COMITÉ DE RÉDACTION

Directeur de publication :
GUEYE Idrissa, Directeur Général du CHU d'Angré

Directrice scientifique :
Prof. Flore AMON TANOHDICK, Directrice Médicale et Scientifique du CHU d'Angré

Rédacteur en chef :
MESSOU Anoï, Chef du Service de Communication et des Relations Publiques

Secrétaires de rédaction :
• Mme DJEDJE
• Mlle KOUADIO Sarah

Rédacteurs :
• ERI Joëlle, Sous-Directrice de la Planification et de la Gestion des Carrières
• Dr. N'DRI Arlette, Sous-

Directrice de l'Hygiène et de Lutte contre les Infections Nosocomiales

- Prof. ALLOH Daniel, Chef du Service de Médecine Physique et de Réadaptation
- Prof. KACOU N'DOUBA Adèle, Chef du Service de Biologie médicale
- Dr. DIABAGATE, Nutritionniste
- Dr. ABOU Annabelle
- Mme ALOCO Viviane
- Mme SANVEE
- GNAHORE Aubin

Photographes :
• KOFFI Franck
• SEKA Gervais

Infographes :
• SEKA Gervais
• MESSOU Anoï



L'ÉDITO

Il me plaît, en ce début d'année 2022, d'adresser, à travers le premier numéro de "Connexion Santé", à chaque membre du personnel du CHU d'Angré, mes vœux de bonheur, de santé et de prospérité !

L'objectif de cette publication, qui sera semestrielle, est d'informer l'ensemble du personnel sur les activités et l'actualité de l'établissement, afin de mieux connaître et de s'inscrire dans la vision de l'équipe managériale.

Il s'agira par ailleurs de mettre en lumière l'ensemble des compétences professionnelles des équipes qui, chaque jour, œuvrent au service de la population pour lui offrir des soins de qualité.

C'est le lieu de féliciter chacun des agents de l'établissement qui, par leur abnégation au travail, ont permis, en seulement quatre années de fonctionnement, de donner une place de choix au CHU d'Angré, dans le système sanitaire de la Côte d'Ivoire.

Le premier numéro de notre journal interne fera le bref historique de notre jeune établissement et présentera certaines des activités et faits marquants de l'année 2021 pour le CHU. Des rubriques comme "Espace RH" et "Espace Santé" nous informeront respectivement sur l'aspect Ressources Humaines de l'hôpital et sur les bonnes pratiques en matière sanitaire, etc.

Bonne lecture et heureuse année 2022 à tous les agents du CHU d'Angré.

GUEYE Idrissa
Directeur Général

www.chuangre.ci
info@chuangre.ci
Tél. : +225 27 22 49 64 00

An aerial photograph of the Angren Hospital complex. The hospital consists of several large, white, rectangular buildings with red-tiled roofs, arranged in a grid-like pattern. There are parking lots with several cars visible. In the background, a dense urban area with various buildings and houses is visible. The text "NOUVELLES DU CHU D'ANGRE" is overlaid in large, green, stylized letters with a white outline.

NOUVELLES DU CHU D'ANGRE

CHU D'ANGRÉ : QUI SOMMES-NOUS ?



Inauguré le 17 décembre 2017 par le Président de la République, Monsieur Alassane OUATTARA, le CHU d'Angré a ouvert ses portes au grand public le 21 février 2018. Dans ce premier numéro de "Connexion Santé", nous vous proposons une présentation de notre établissement, ainsi que la vision de son Directeur Général, Monsieur GUEYE Idrissa, Administrateur général des Services Financiers.

Al'origine, l'établissement devait être un hôpital général. Mais les autorités ont décidé de l'ériger en centre de 3^{ème} niveau pour faire face aux besoins sans cesse croissants des populations en matière sanitaire. A son inauguration en décembre 2017, l'établissement venait en renfort des trois autres CHU d'Abidjan (Treichville, Cocody et Yopougon) et de celui de Bouaké.

Bâti sur une superficie de 4,6 hectares, l'établissement présente un aspect semi-pavillonnaire avec ses 19 bâtiments construits essentiellement sur deux niveaux. D'une capacité d'accueil potentielle de 230 lits, le CHU d'Angré possède, en 2021, 177 lits actifs.

Les autorités, ayant voulu un centre sanitaire moderne, l'ont doté d'équipements médicaux de pointe au nombre desquels l'on compte un appareil d'Imagerie par Résonance Magnétique



Le Président de la République inaugurant le CHU d'Angré.

(IRM) de 1,5 tesla et un scanner de 64 barrettes. Au titre des ressources humaines, l'établissement comprend dans ses effectifs des chefs de services médicaux et médico-techniques qui sont des universitaires très expérimentés. Ils conduisent des équipes

jeunes et dévoués. En ce qui concerne l'administration, la plupart des responsables avaient déjà une expérience dans le domaine hospitalier avant leur arrivée au CHU d'Angré. Au premier trimestre 2022, l'effectif total de l'établissement est de 1.038 agents, dont 857 fonctionnaires et 181 contractuels agents.

Monsieur GUEYE Idrissa, nommé Directeur Général de l'établissement, dès l'inauguration, a estimé que l'ouverture devait intervenir quelques mois après cette inauguration, le temps de s'assurer du bon fonctionnement des infrastructures et des équipements et d'asseoir les procédures destinées à une bonne prise en charge des patients. Le CHU ouvrira donc effectivement ses portes au public le 21 février 2018, avec les consultations externes et les services de diagnostic (Imagerie et Biologie médicales).

La Direction générale de l'établissement a par la suite entrepris les travaux de normalisation devant aboutir à l'ouverture des urgences, des hospitalisations, des blocs opératoires et du Service d'Anesthésie-réanimation. Ces travaux concernaient l'installation d'un portique détecteur de métal pour l'IRM, d'une porte automatique dans le couloir du bloc opératoire, des scialytiques adaptés dans les salles opératoires, etc. D'autres travaux étaient relatifs aux canalisations et à l'informatisation de l'hôpital. Aux équipements livrés au moment de l'inauguration, s'ajoutent d'autres acquisitions par le CHU : échographe doppler, holters tensionnels et ECG, ambulances, nouveau groupe électrogène, etc.

Le 04 novembre 2019, les urgences, les hospitalisations, le bloc opératoire, le bloc

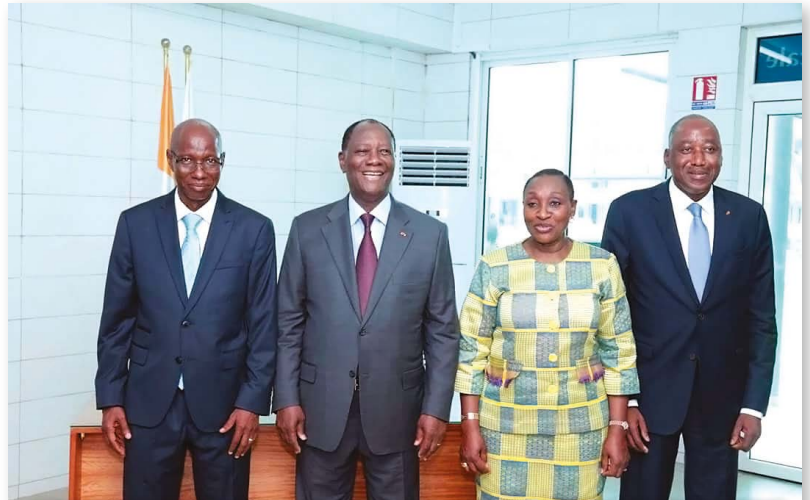


Photo de famille, le jour de l'inauguration du CHU d'Angré : M. Alassane OUATTARA (Président de la République) entouré de M. Amadou Gon COULIBALY (Premier Ministre), de Dr. GOUDOU COFFIE (Ministre de la Santé) et de M. GUEYE Idrissa (DG du CHU).

obstétrical et le service d'Anesthésie-réanimation ont été ouverts, consacrant ainsi l'ouverture totale du CHU d'Angré. Toutefois, la Direction générale poursuit, en 2022 encore, les mises aux normes et d'autres travaux pour rendre le centre davantage plus performant.

L'organisation médicale de l'établissement est articulée autour de pôles médicaux regroupant les services. Un dossier sera consacré à cette organisation dans le prochain numéro de "Connexion Santé".

La vision du Directeur Général est de faire du CHU d'Angré un centre hospitalier de référence et d'excellence dans la sous-région. Un accent particulier est mis sur l'accueil, ce qui explique la présence d'hôtesse chargées d'accueillir, de renseigner et d'orienter les patients et visiteurs. La qualité de soins, une exigence évidente, et l'expertise en matière de prise en charge médicale sont les principaux objectifs de l'équipe de direction. C'est pourquoi le CHU d'Angré s'est inscrit dans la démarche qualité. A moyen et long terme, l'obtention de la Certification devrait en faire un hôpital de référence.

MESSOU Anoï

LES VISITES DU MINISTRE DE LA SANTÉ AU CHU D'ANGRÉ

Comme tous les précédents Ministres en charge de la Santé, Monsieur Pierre N'Gou DIMBA a effectué plusieurs visites au sein de notre établissement, depuis sa nomination en 2021.



Le Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHP-CMU), Monsieur Pierre DIMBA, a effectué une première visite le mercredi 30 juin 2021, au Centre Hospitalier et Universitaire de Angré (CHU-A). Lors de cette visite, qui intervient peu après sa nomination, le Ministre a félicité le Directeur Général, Monsieur GUEYE Idrissa, et l'ensemble du personnel, pour le travail abattu. Cette visite s'inscrivait également dans le cadre de la prise de contact avec les établissements sanitaires, après sa nomination.

Le mardi 28 septembre 2021, le Ministre a effectué une visite de nuit, cette fois, au CHU d'Angré. Cette visite avait pour but de s'enquérir de la réalité des faits, suite à une vidéo diffusée sur les réseaux sociaux, selon laquelle une femme serait décédée dans l'hôpital, par manque d'assistance médicale. Le DG lui a expliqué qu'il n'y avait plus de place disponible pour recevoir la patiente et que les premiers soins lui avaient été administrés dans l'ambulance par le médecin.

Enfin, le vendredi 24 décembre 2021, Monsieur Pierre DIMBA a visité les enfants hospitalisés au Service de Pédiatrie du CHU d'Angré. À l'occasion de la fête de Noël, il tenait à remettre des cadeaux à ces enfants, pour leur apporter son soutien et du réconfort. Un geste très apprécié par les jeunes patients et leurs parents. Il a encore profité de cette occasion pour féliciter et encourager les agents de santé qui étaient de garde ce jour-là.

Miss KOUADIO



Prof. BINAN, Chef du Service de Médecine interne et Gériatrie, expliquant au Ministre les difficultés liées à la saturation des Urgences.

LES DONS DE NOS PARTENAIRES

DON D'UNE SALLE DE NÉBULISATION PAR LE LABORATOIRE ASTRAZENECA

Le jeudi 22 juillet 2021, le laboratoire ASTRAZENECA a offert au Service de Pédiatrie du CHU d'Angré, une salle de nébulisation dotée de quatre (04) nébulisateurs et au Service Médecine Interne et Gériatrie, deux (02) nébulisateurs.

Le Directeur Général du CHU d'Angré, Monsieur GUEYE Idrissa, et Professeur Amon TANO DICK, Chef du Service de Pédiatrie ont apprécié ce don à sa juste valeur et ont exprimé leur gratitude à l'endroit du laboratoire. C'est dans le cadre de son projet "PUMUA", que ASTRAZENECA a effectué ce don pour contribuer à la lutte contre certaines affections respiratoires touchant les enfants et les adultes.

Mme ALOCO



L'ONG LET ME HELP AUX CÔTÉS DES PATIENTES DE LA GYNÉCO

Comme de tradition chaque fin d'année, les patients du CHU-A reçoivent des présents de la part de donateurs et ONG. C'est ainsi que le jeudi 23 décembre 2021, l'établissement a reçu la visite de l'ONG Let Me Help conduite par sa présidente, Mme ESSO NANE Suzanne.

C'est en présence de Professeur ADJOBY Roland, Chef du Service de Gynécologie- Obstétrique et des sages-femmes, que l'équipe de cette ONG a offert plusieurs présents aux nouveaux-nés de la maternité. C'est avec joie que ces mères ont reçu ces différents cadeaux de l'ONG Let Me Help.

A.V.



AUHP-CI OFFRE DU MATÉRIEL AU SERVICE MPR



Une cérémonie de remise de don a eu lieu au Service de la Médecine Physique et de Réadaptation (MPR) du Centre Hospitalier et Universitaire d'Ang, le jeudi 06 janvier 2022. Professeur ALLOH, Chef de Service de la Médecine Physique et de Réadaptation (MPR) en a profité pour détailler l'importance de la MPR, discipline au carrefour de toutes les spécialités médicales.

Le donateur du jour était l'Association Unité Humanisme Progrès Côte d'Ivoire (AUHP-CI) dont la délégation était conduite par le Président, Monsieur EHOUNOU Camille. Parmi le matériel offert l'on pourrait compter, un fauteuil roulant, trois (03) béquilles, un décodeur Canal+ avec un abonnement de trois mois, un écran de 32 pouces, onze (11) chaises plastiques, etc. Monsieur GUEYE IDRISSE, Directeur Général du CHU d'Angré a remercié l'AUHP-CI et assuré que le matériel reçu sera utilisé à bon escient. Il a profité de cette rencontre pour adresser ses félicitations au Chef

du Service MPR et son équipe pour le travail qu'ils accomplissent. La cérémonie s'est terminée par la visite des locaux du Service MPR.

KOFFI Franck

LES TRAVAUX DE NORMALISATION ENTREPRIS PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE



Après l'inauguration du CHU d'Angré en décembre 2017, la Direction Générale a entrepris des travaux visant à renforcer les infrastructures et le plateau technique de l'établissement pour se conformer, à long terme, aux normes internationales en matière sanitaire.

L'une des premières opérations a consisté à remplacer le groupe électrogène par un autre plus moderne et fonctionnant en redondance. Ce procédé consiste à faire en sorte qu'un seul des trois appareils constituant le groupe, se mette en marche en cas de coupure d'électricité et alimente tout le CHU. En cas de défaillance du premier appareil, le deuxième se met en marche et ainsi de suite avec le 3ème. Il y a donc une diminution considérable du risque d'interruption de l'alimentation en électricité d'un service essentiel (l'Anesthésie-réanimation ou le bloc opératoire par exemple).

Concernant les Urgences, le Directeur Général a tenu à renforcer leurs capacités d'accueil en y installant des préfabriqués équipés de chariots-brancards. Un poste avancé d'Imagerie médicale et un autre de Biologie médicale ont été installés au niveau des Urgences, permettant la réalisation d'examens 24h/24. Ces dispositions ont permis de faire face à l'afflux des patients après la fermeture du CHU de Yopougon pour réhabilitation.



Au service d'anesthésie-réanimation, la circulation des personnes comportait comme risque majeur





l'accès des accompagnants dans le couloir du bloc opératoire. Une porte automatique a donc été installée pour réguler la circulation et interdire l'accès à ce couloir de personnes étrangères au service. Cette mesure limite considérablement la perturbation du service et aussi la contamination des accompagnants, des malades et du personnel par des germes (infections nosocomiales).



Pour permettre aux patients et visiteurs de mieux s'orienter dans le CHU, la signalétique a été conçue, réalisée et posée au sein de l'hôpital. Outre les panneaux de signalisation, des autocollants placardés à l'intérieur des services permettent d'informer sur le sens de la circulation, les consignes de sécurité et les restrictions d'accès. Compte tenu de l'incapacité de certains malades à emprunter les escaliers du bâtiment B (Consultations externes), un ascenseur a été installé dans le dit bâtiment.



A l'origine, la Pharmacie de l'établissement était logée dans un local exigu du bâtiment B. Outre l'insuffisance des bureaux, le stockage des produits pharmaceutiques n'était pas aisé. Le Directeur Général a donc fait procéder à la transformation du hangar des ambulances en Pharmacie centrale, plus en conformité avec les normes d'un CHU. Pour faciliter la circulation des véhicules, et surtout l'accès des camions de livraison de médicaments, une voie a été ouverte en face de la nouvelle Pharmacie (Cf photos pages 8 et 9).

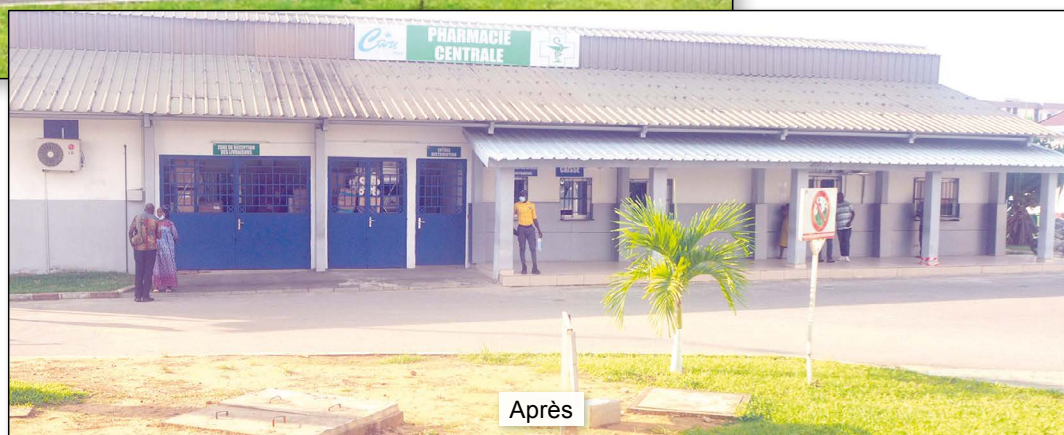
Don de la BICICI, un incinérateur a été installé dans le local construit par l'établissement en son sein. Avec le banaliseur et le premier incinérateur, cet équipement renforce le dispositif de destruction des déchets du CHU.

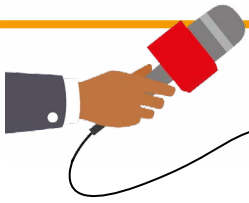
MESSOU Anoï

Ascenseur du Bâtiment B (consultations externes)



Pharmacie





L'INTERVIEW DU SEMESTRE

M. GUEYE Idrissa
Directeur Général du CHU d'Angré

Pour ce premier numéro de notre journal interne, nous recevons dans nos colonnes Monsieur GUEYE Idrissa, Directeur Général (DG) du CHU d'Angré.

Administrateur général des services financiers, M. GUEYE a été Directeur des Ressources Humaines du Ministère en charge de la Santé de 1991 à 1992. Il a été, de 1991 à 2001, successivement DG des CHU de Cocody, Yopougon et Treichville. DG de la Logistique, puis des Moyens Généraux du Ministère en charge de la Santé de 2001 à 2004, il s'est ensuite retrouvé au Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat. Il quittera ce ministère pour revenir à celui de la santé en acceptant le poste de DG du CHU d'Angré, en 2017. Nous pouvons le dire, c'est un homme très au fait de la gestion hospitalière et du système de santé ivoirien qui est à la tête du dernier-né des CHU du pays.

“NOTRE OBJECTIF CLÉ, C'EST LA PRISE EN CHARGE EFFICACE DES PATIENTS”

Bonjour Monsieur le Directeur Général. Nous vous remercions de nous accorder cette interview. À l'entame de la nouvelle année, que pouvez-vous dire au personnel du CHU d'Angré que vous dirigez ?

Je présente mes vœux de santé, bonheur, prospérité à l'ensemble du personnel. Succès dans la mise en œuvre des projets de tous les agents. Je formule les mêmes vœux pour leurs différentes familles et à toutes les personnes qui leur sont chères. Sachez que je suis reconnaissant pour le travail d'équipe que nous menons ensemble afin d'atteindre nos objectifs.

Pourquoi avoir accepté ce poste, après avoir été successivement DG dans les trois autres CHU d'Abidjan, puis au Contrôle Financier ?

Précédemment contrôleur financier au Ministère du budget, j'ai été nommé à la tête du CHU d'Angré en décembre 2017. J'ignore pourquoi J'ai été sollicité (rires). J'avoue que j'ai accepté ce poste après plusieurs hésitations, tant je savais que la tâche serait difficile. Ce n'est en effet pas mon premier poste à la tête d'un CHU. Après mes fonctions de Directeur des Ressources Humaines au Ministère de la santé, j'ai été appelé à gérer le CHU de Cocody qui traversait de grosses difficultés. Avec l'équipe de direction d'alors, nous avons travaillé d'arrache-pied pour monter des projets de réhabilitation et de renforcement du CHU de Cocody. Lorsque toutes les conventions de financement et de coopération ont été signées, j'ai été appelé à diriger le CHU de Yopougon,



avant d'aller au CHU de Treichville. Est-ce pour ces motifs que le choix s'est porté sur ma modeste personne pour être à la tête du CHU d'Angré ? Je n'en sais rien. Toujours est-il que j'ai finalement accepté ce poste. Depuis lors, je suis avec vous tous, une équipe dynamique et nous agissons pour la bonne marche de l'établissement.

Quelles difficultés majeures avez-vous rencontrées depuis que vous êtes dans cet établissement ?

La gestion hospitalière est toujours émaillée de difficultés. Tous les CHU que j'ai dirigés étaient des hôpitaux qui fonctionnaient déjà bien avant mon arrivée. La particularité d'Angré, c'est que c'était un hôpital qui venait d'être créé et qu'il fallait tout mettre en place : toute l'organisation, les moyens humains, le matériel, les moyens financiers et tous les textes. Nous avons été confrontés à beaucoup de difficultés que nous continuons d'ailleurs de régler. C'est lieu de remercier les différents Ministres en charge de la Santé qui nous ont apporté un appui considérable : Dr. Raymonde GOUDOU COFFIE, Dr. AKA Aouélé et Monsieur Pierre DIMBA.

Les équipements et infrastructures n'étaient pas aux normes, les ressources humaines n'étaient pas disponibles et quand elles l'ont été, il fallait les organiser et les former. Il fallait également organiser les services administratifs, les services médico-techniques. Après l'inauguration, le 17 décembre 2017, l'hôpital devait ouvrir aussitôt. En tant que professionnel de la gestion hospitalière, je savais que c'était impossible. Il y avait encore tellement de choses

à faire pour rendre l'établissement fonctionnel. Nous avons donc inscrit toutes ces défaillances dans un plan d'action, dans la grande rubrique "Normalisation". Les travaux de normalisation se sont étendus sur une période de 15 mois. À défaut, l'hôpital n'aurait pas pu accueillir les malades et la qualité des soins ne serait pas au rendez-vous. L'établissement risquait de fermer après 2 ou 3 mois, et c'est ce que nous avons voulu éviter en nous inscrivant dans un processus de normalisation. Ça n'a pas été facile, car nous étions souvent incompris de tous, de la population comme de notre hiérarchie. En tant que technicien, l'avis des malades m'importait, ainsi que la sauvegarde des équipements acquis à coup de milliards.

Monsieur le Directeur Général, on note actuellement comme difficulté la saturation des services de l'établissement.

Effectivement, c'est une difficulté ! Et d'ailleurs si on n'y prend garde, cela risque d'altérer la qualité de nos prestations. Le Service de Gynécologie reçoit des patients de toutes parts et même des autres CHU. Le Service de Gynécologie du CHU de Cocody est fermé pour réhabilitation depuis 03 mois. Celui de Treichville a été rouvert mais n'a pas encore retrouvé son plein régime ; le CHU de Yopougon, ce n'est un secret pour personne, est fermé depuis 2 ans pour réhabilitation.

Le CHU d'Angré étant un hôpital de niveau tertiaire, tous les cas difficiles nous sont référés. Avec une capacité de 177 lits actifs, nos services se retrouvent débordés. Au niveau des Urgences, nous avons les mêmes difficultés avec des capacités d'accueil de 7 chariots de tri pour la médecine et 9 pour la chirurgie. Nous observons également des retards dans la prise en charge des malades qui doivent être opérés, en raison de l'insuffisance des médecins et infirmiers anesthésistes. Nous avons donc été obligés de suspendre les programmes opératoires en fin 2021. Les interventions programmées n'ont repris que le 10 janvier 2022.

En mars 2020, lorsque la pandémie à COVID-19 touchait la Côte d'Ivoire, quelles mesures avez-vous prises pour y faire face au sein de l'établissement, notamment pour la sécurité du personnel ?

Un de nos engagements, c'est de gérer le CHU d'Angré comme un établissement privé. A l'avènement de la pandémie, qui continue d'ailleurs de créer des dysfonctionnements et des peurs au niveau du personnel, nous n'étions pas prêts. Mais très vite, compte tenu de nos responsabilités, nous avons arrêté des mesures. L'une des mesures majeures a été la création et la mise en place d'un comité COVID. Composé d'experts, ce comité se réunissait tous les matins de 09h à 10h pour faire l'évaluation de la situation, faire des formations et sensibilisations sur la protection du personnel. Le comité se réunissait également les vendredis matin pour faire la restitution des activités de la semaine au DG et à son

équipe de direction en plénière. Le comité COVID a été salubre, puisque la formation du personnel a rassuré les agents. Nous avons également rapidement pris attache avec l'Institut National d'Hygiène Publique (INHP) pour former le personnel au prélèvement nasopharyngé et aux mesures de prévention.

Le Service de Médecine du Travail et Pathologies Professionnelles a été d'un grand secours. A l'origine il n'était pas prévu au CHU. Mais j'ai fait savoir à la hiérarchie qu'il n'était pas possible de gérer un millier de personnes sans ce service ; d'ailleurs la réglementation l'exige.

D'autres mesures ont été prises toujours dans le cadre du comité COVID, telles que : l'installation des dispositifs de lavage des mains, la fabrication des solutions hydro-alcooliques par la Pharmacie du CHU pour nous rendre autonome, l'acquisition d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) sur fonds propres du CHU. Nous avons également mis à l'arrêt les pointeurs pour limiter la contamination et installé des portes automatiques pour réduire les manipulations de portes, etc.

De nombreuses plaintes concernant le CHU d'Angré sont publiées sur les réseaux sociaux. Comment pouvez-vous l'expliquer et surtout, comment réagissez-vous face à ces plaintes ?

Il faut savoir que l'établissement est engagé dans la démarche qualité. Il existe un Service Qualité et un Service de Communication et des Relations Publiques qui sont rattachés au DG et qui reçoivent et traitent les plaintes. Les plaintes, c'est normal. La demande est forte et Angré est un quartier qui regorge d'intellectuels qui savent leurs droits et en exigent le respect. Mais nous faisons face aussi à l'incompréhension et l'impatience des malades qui s'appellent pourtant "patients".

Par ailleurs, le développement de la technologie favorise ces plaintes. Nous ne pourrions jamais les éviter. Ce qu'il faut éviter, c'est de refuser de les prendre en compte, qu'elles soient fondées ou pas. Nous traitons ces informations, nous approchons les plaignants et nous leur expliquons la réalité des faits.

Depuis l'année dernière, l'établissement réagit à certaines plaintes par des droits de réponses. Des actions judiciaires pourraient-elles être intentées à terme contre ce genre de publications diffamatoires ?

C'est la grande problématique qui se pose au manager. Ma philosophie, c'est qu'un bon arrangement vaut mieux qu'un bon procès. Je privilégie la sensibilisation et l'éducation à la voie judiciaire. A chaque droit de réponse, des internautes nous disent d'attaquer ces gens en justice. Si nous devons aller un jour à un procès, c'est que l'auteur d'une publication aurait débordé jusqu'aux extrêmes. Je suis un partisan de la médiation.

Les plaintes concernent surtout le personnel soignant. Quelle mesure prenez vous lorsqu'il est avéré qu'un agent a commis une faute dommageable dans la prise en charge d'un patient ?

Rassurez-vous, chaque fois qu'il y a une plainte contre un agent, la Direction Générale demande au Chef du Service concerné d'adresser une demande d'explication à l'agent en cause. Je m'empresse de vous dire qu'une demande d'explication n'est pas une sanction. C'est une occasion qu'on

donne à l'agent de s'expliquer sur les faits qui lui sont reprochés. S'il est avéré que l'agent a effectivement commis une faute, il subira une sanction du 1er degré, conformément au Statut Général de la Fonction Publique qui est le blâme. Si la faute est grave, ce sera une sanction du 2nd degré et l'agent sera suspendu et traduit devant le Conseil de Discipline de la Fonction Publique. Pendant la période de suspension, l'agent peut perdre l'intégralité de son salaire jusqu'à ce que le conseil statue.

Une fois de plus, nous préférons la sensibilisation et la formation à la sanction. D'ailleurs, depuis le mercredi 12 janvier 2022, la Sous-Direction des Soins Infirmiers et Obstétricaux a commencé une série de formations à l'endroit du personnel soignant ; la meilleure façon de prévenir les conflits, c'est la formation. Il faut faire connaître au personnel ses droits et obligations et ceux des malades. Chaque agent doit comprendre que le malade est roi, que notre priorité, ici ce sont les malades.

Est-ce que dans le cadre des plaintes, l'Inspection Générale de la santé a eu à faire des investigations au CHU Angré ?

En fonction de la nature et de la gravité des plaintes, j'écris personnellement à la l'Inspection Générale de la Santé (IGS) pour qu'elle vienne mener ses investigations. Même si j'ai ma conviction sur l'affaire, je préfère que l'inspection vienne pour différentes raisons : sensibiliser le personnel afin qu'il sache que pour les mauvais comportements, les sanctions peuvent aller au-delà de l'établissement. Mais il s'agit aussi de montrer à notre hiérarchie que les patients abusent souvent et s'attaquent aux personnels de la santé qui, pour la plupart, font très bien leur travail. Jusqu'ici cependant, nous n'avons enregistré aucune faute lourde.

Il n'y a jamais eu d'erreurs médicales avérées ?

Non ! Il n'y a jamais eu d'erreurs médicales avérées, même si quelques dysfonctionnements ont été enregistrés. Il faut cependant noter que pour le commun des mortels, les médecins sont tenus à une obligation de résultat, alors qu'ils ne sont tenus qu'à une obligation de moyen. C'est-à-dire qu'ils doivent tout mettre en œuvre pour soigner le malade, mais ils ne peuvent pas faire de miracles.

Générale pose-t-elle pour motiver les agents de l'établissement ?

La première action de motivation, c'est de créer de bonnes conditions de travail, parce que j'estime que la motivation financière n'est pas la seule source de motivation pour un employé. Quand vous créez de bonnes conditions de travail, le personnel est protégé contre les risques d'accidents de travail. Il sera toujours en activité ce qui lui permettra de s'épanouir, d'apprendre davantage et d'acquérir

de l'expérience.

Par ailleurs nous essayons, dans la mesure de nos moyens et des textes réglementaires, de montrer au personnel que nous pensons à eux. C'est pourquoi nous avons instauré, chaque mois de décembre, la distribution de bons d'achat de poulets pour chaque agent, fonctionnaire comme contractuel. Nous avons institué la tradition d'offrir des pagnes à l'occasion de la Journée Mondiale de la Femme du 8 mars, pour dire aux femmes de l'établissement que nous sommes de cœur avec elles. La Direction Générale a également acquis trois cars qui ont été mis à la disposition du personnel pour leurs activités sociales. À mesure que nous avançons, nous menons des activités en faveur du personnel. Je précise que la pandémie de la Covid-19 nous a empêché de mener plusieurs actions, vu que les regroupements n'étaient pas autorisés.

Par ailleurs, la Direction Générale appuie la Mutuelle des Agents du Centre Hospitalier Universitaire d'Angré. Pour l'instant, ce ne sont uniquement que des aides en nature, car au plan financier, la procédure est assez longue.

Dernière question, Monsieur le Directeur Général : qu'attendez-vous du personnel du CHU d'Angré en vue d'atteindre vos objectifs ?

Je tiens tout d'abord à remercier le personnel pour le travail abattu. Ne tombons toutefois pas dans l'autosatisfaction. Que les agents gardent à l'esprit qu'ils seront très souvent à tort l'objet de plaintes. Mais cela ne doit pas les détourner de leur objectif qui est la prise en charge efficace des patients. Quand on a une vision, on ne doit voir que celle-ci et non les obstacles. J'exhorte donc chacun à s'orienter vers cette vision qui est la dispensation des soins de qualité aux patients.

J'encourage également le personnel à être ambitieux, à toujours chercher à aller de l'avant en passant les concours de la fonction publique dans le cadre de l'évolution dans leur carrière professionnelle. Seul le travail épanouit et libère l'homme. Je les exhorte donc au travail et au respect des mesures de sécurité en cette période de pandémie à Coronavirus. Qu'ils continuent de travailler avec professionnalisme et à avoir l'amour du travail.

L'ÉVALUATION DU CONTRAT DE PERFORMANCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les 7 et 8 décembre 2021, le Directeur Général du CHU d'Angré a été évalué sur son Contrat d'Objectifs et de Performance (COP). Cette évaluation répond aux impératifs de Gestion Axée sur le Résultat (GAR).



Le comité chargé de l'évaluation était conduit par Dr ABLE Ekissi, Inspecteur Général de la Santé (IGS), représentant du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle. Etaient au nombre des évaluateurs, les représentants du Ministre en charge de l'Economie et des Finances et du Ministre en charge du Budget.

Monsieur GUEYE a présenté, dans le détail, l'exécution de son plan d'action triennal et a répondu aux questions et demandes de précisions des évaluateurs. Ces derniers ont pu regarder le film institutionnel de l'établissement, ainsi qu'une vidéo présentant les infrastructures réalisées par le Directeur Général depuis sa prise de fonction.

L'évaluation s'est achevée par une visite sur terrain, notamment aux Urgences, aux services d'Imagerie et de Biologie médicales et sur le chantier du bâtiment technique.

Le 22 décembre 2021, la restitution de l'évaluation a conclu à un taux de réalisation de 92% du plan d'action triennal du DG. Selon Monsieur GUEYE, ce résultat est le fait du travail de tous les agents du CHU d'Angré et doit être interprété comme une exhortation à continuer les efforts pour le bien-être des populations et pour faire de notre établissement un hôpital de référence dans la sous-région.

KOFFI Franck

LES RÉUNIONS DU CONSEIL DE GESTION DU CHU D'ANGRÉ EN 2021

Au cours de l'exercice de l'année 2021, il s'est tenu au total quatre (4) réunions du Comité de Gestion (COGES) qui ont eu lieu respectivement les 04 Mai, 04 Août, 26 Octobre et 15 Décembre 2021.

Lors de ces différentes réunions du COGES, les conseillers ont statué sur les projets de plan d'action, le budget 2022 du CHU et les rapports d'activités et financiers du premier semestre 2021. Ils se sont également prononcés sur l'évaluation du contrat de performance du Directeur général.

Mme DJEDJE



LE CHU D'ANGRÉ DISTINGUÉ

HOSTO AWARDS : PRIX DU MEILLEUR HÔPITAL POUR LE CHU D'ANGRE

En 2021, le Centre Hospitalier et Universitaire d'Angré a été encore distingué à l'occasion de la 5^{ème} édition des Hosto Awards qui s'est tenue le vendredi 3 décembre 2021, au Sofitel Hôtel Ivoire. Nommé en effet Meilleur Etablissement de Santé lors de l'édition de 2020, notre établissement a remporté une nouvelle fois le trophée dans la même Catégorie. Cette cérémonie de récompense est organisée, chaque année, par SOHAPI Group pour honorer et encourager les acteurs de la santé dans leur contribution au bien-être de la population.

Le 3 décembre 2021, Monsieur ALLAH, Président de SOHAPI Fondation, a remis à monsieur GUEYE IDRISSE, Directeur Général du CHU d'Angré, le trophée à la salle de conférences de l'établissement. Il a

félicité le DG et son équipe pour le travail abattu surtout au niveau de l'accueil et de l'hygiène au sein de l'établissement. En retour le DG a remercié monsieur ALLAH pour l'initiative de ces distinctions dans le domaine sanitaire.

Il a également promis de toujours donner le meilleur dans la qualité des prestations et l'accueil afin de rester une référence dans le milieu des établissements sanitaires en Côte d'Ivoire, ainsi que dans la sous-région.

Mme ALOCO



JOURNÉE MONDIALE DE LA SÉCURITÉ DES PATIENTS

A l'occasion de la semaine de la Sécurité des Patients et de la Santé Digitale, la journée mondiale de la sécurité des patients a été célébrée à l'Hôpital Mère-Enfant de Bingerville, le jeudi 29 juillet 2021.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence du Directeur de Cabinet représentant le Ministre de la santé de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHP-CMU), Dr Aka Charles KOFFI.

Au cours de cet évènement, le CHU d'Angré a reçu le prix du Meilleur Etablissement Sanitaire, en termes d'implémentation des NTIC dans le système de gestion. En plus de notre structure, la Polyclinique Farah et l'Hôpital Mère-Enfant de Bingerville sont les deux autres récipiendaires de cette distinction.

Miss KOUADIO



A group of people are seated around a large, U-shaped wooden conference table in a meeting room. The room has light blue walls, a drop ceiling with fluorescent lights, and large windows in the background. Several people are visible, some looking towards the camera and others looking away. The text "ESPACE RH" is overlaid in a large, green, stylized font across the middle of the image.

ESPACE RH

ACTION SOCIALE

CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE LA FEMME AU CHU D'ANGRÉ - 08 MARS 2021

C'est en 1977 que l'Assemblée Générale des Nations Unies a institué la journée internationale des femmes. Cette journée, appelée également Journée Internationale des Droits des Femmes, est dédiée à la promotion des dits droits. Célébrée, chaque année, le 8 mars à travers le monde, elle donne l'opportunité de faire le point sur la politique du Genre prônant l'égalité entre hommes et femmes.

Depuis 2020, pour célébrer cet évènement, le Directeur Général (DG) du CHU d'Angré, Monsieur GUEYE Idrissa, offre les pagnes dédiés à cette journée, au personnel féminin de l'établissement. Cette célébration est aussi l'occasion pour le DG d'adresser ses félicitations pour le travail abattu par le personnel en général et par les femmes en particulier. Il les a encouragé à continuer leurs efforts. Tout comme en 2020, les femmes du CHU d'Angré, conduites par Professeur Flore AMON TANOI-DICK, Directrice Médicale et Scientifique, ont saisi cette opportunité pour remercier Monsieur GUEYE pour l'attention particulière qu'il leur accorde.

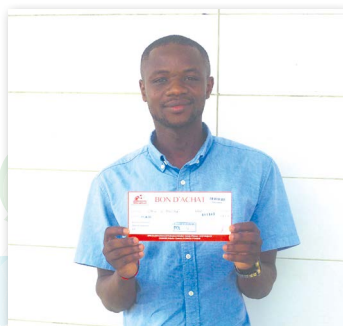
Miss KOUADIO Sarah



FÊTES DE FIN D'ANNÉE : LA DIRECTION GÉNÉRALE OFFRE DES BONS D'ACHAT AU PERSONNEL

La Direction Générale du CHU d'Angré, comme à son habitude chaque fin d'année, a offert à tout le personnel de l'établissement des bons d'achat de poulets, en décembre 2021. C'est dans la joie que tous les agents ont retiré, à la Direction des Ressources Humaines, la contribution du CHU à leur fête de fin d'année.

Miss KOUADIO Sarah



SORTIE-DÉTENTE

La première édition du "MACHUA DAY'S" a été organisée par la mutuelle, du 13 au 14 novembre 2021, à Grand-Lahou. Pour cette sortie-détente, le Bureau de la Mutuelle a vu les choses en grand.

MACHUA DAY'S À GRAND-LAHOUE

LES MUTUALISTES À GRAND-LAHOUE

Tous les participants ont été logés à l'Hôtel Equateur de Grand-Lahou, occupant 41 chambres sur les 63 de l'établissement. Les Agents du CHU ont ainsi profité du cadre enchanteur, notamment de la piscine au bord de laquelle ils ont fait montre de leurs talents de danseurs.

Outre la cérémonie de remise de don à l'Hôpital Général de Grand-Lahou et un match amical, la sortie a été meublée par de belles bouffe-party à l'hôtel et à la plage. Les Agents du CHU ne se sont pas privés d'un menu alléchant composé de placali sauce graine, tchêp au poulet et au poisson, attiéki accompagné de poisson braisé, etc.



SEKA Gervais

DON DE LA MACHUA À L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE GRAND-LAHOUE

Cette première sortie-détente était l'occasion, pour les Agents de l'établissement, de se retrouver hors du cadre professionnel.

En conformité avec son slogan, "Agir pour tous !", la mutuelle a, dès son arrivée à Grand-Lahou, effectué un don à l'Hôpital Général de la ville. La délégation était conduite par Prof. ALLOH Daniel Chef du Service de Médecine Physique et de Réadaptation, représentant le Directeur Général du CHU-A et Monsieur GNAHORE Aubin, Président de la MACHUA.

Le don, constitué de lots de cache-nez, de gel hydro-alcoolique etc., a été réceptionné par Dr LAVRY, représentant le Directeur de l'Hôpital Général et Monsieur YEBOUA Kassi, Président de l'Amical des Agents de la Santé de Grand-Lahou (AMAS).



Prof. ALLOH procédant à la remise du don à Dr. LAVRY, Représentant le Directeur de l'Hôpital de Grand-Lahou.

KOFFI Franck

LE DUEL ENTRE AGENTS DU CHU D'ANGRÉ ET DE L'HÔPITAL DE GRAND-LAHOUE

Un match amical a opposé la MACHUA et l'Amical des Agents de Santé (AMAS) de Grand-Lahou, dans la soirée du 13 au 14 novembre 2021.



Le match a été très épiqué, les deux équipes voulant coûte que coûte remporter la victoire. Les joueurs de la MACHUA ont eu des sueurs froides avec l'ouverture du score par l'AMAS. OUATTARA Oumar, Ambulancier au CHU d'Angré, a réagi par une égalisation spectaculaire.

A l'issue de soixante minutes de jeu, le score étant de 1 à 1, la séance des tirs aux buts a départagé les adversaires du jour ; et c'est tout naturellement que la MACHUA a remporté le trophée par 2 à 1. La partie a été âpre! Le trophée a été remis par Dr Lavry représentant du Directeur de l'Hôpital Général de Grand-Lahou.

GNAHORE Aubin

AGENTS DU CHU D'ANGRÉ, QUELS SONT NOS DROITS ET OBLIGATIONS (1^{ère} partie)

Par Mlle ERI Joëlle, Sous-Directrice de la Planification et de la Gestion des Effectifs

Comme dans toute administration publique ou privée, les travailleurs du CHU d'Angré ont des droits et des obligations vis-à-vis de l'établissement, mais également vis-à-vis des patients qui en sont les clients. Dans ce 1er numéro de "Connexion Santé", ce sont les droits et obligations envers l'administration qui seront abordés. Ceux envers les patients seront exposés dans notre prochain journal interne prévu pour juin 2022.

DROITS ET OBLIGATIONS DES AGENTS VIS-A-VIS DE L'ADMINISTRATION

Nos droits

Ce sont les prérogatives des agents reconnus par l'Administration qui doit les respecter. L'exercice de ces droits doit cependant se faire dans le respect de la législation en vigueur et ne doit pas donner lieu à des abus.

Les droits civiques et avantages sociaux

Comme tout citoyen, l'agent du CHU d'Angré jouit, dans les limites de la loi, du droit à la liberté d'opinion, du droit syndical et du droit de grève. Les syndicats, légalement reconnus, peuvent exercer librement leurs activités au sein de l'établissement dans le strict respect de la réglementation en vigueur.

Les différentes catégories de personnel jouissent également de tous les droits et avantages sociaux dans les limites autorisées par leurs statuts.

Les rémunérations

A l'instar de tout travailleur, le personnel du CHU d'Angré a droit à une rémunération mensuelle et régulière.

Dans le cadre de la motivation du personnel, les agents peuvent bénéficier d'indemnités particulières et d'une prime d'intéressement, conformément aux dispositions de la loi n° 2020-627 du 14 août 2020 fixant les règles générales relatives aux établissements publics nationaux et portant création de catégories d'établissements publics abrogeant la loi n°98-388 du 02 juillet 1998 et du décret 93-219 du 3 février 1993 portant création d'une indemnité particulière en faveur des personnels des établissements sanitaires et publics.

Les congés

Le congé annuel : Le personnel du CHU d'Angré, quelle que soit sa catégorie, a droit à un congé annuel de 30 jours calendaires avec traitement. L'Administration peut échelonner, ou reporter sur l'année suivante compte tenu des nécessités du service, les départs en congé. Elle peut, pour les mêmes motifs, s'opposer à tout fractionnement du congé.

Un congé pour couches et allaitement de quatorze (14) semaines est accordé à la femme (fonctionnaire

ou contractuelle), à sa demande, appuyée d'un certificat médical délivré par un médecin de l'Administration.

Le personnel bénéficie de divers autres congés comme le congé maladie ou de convalescence, le congé de longue durée, le congé exceptionnel de maladie.

Les autorisations spéciales d'absence et permissions spéciales pour événements familiaux

A l'occasion de certains événements familiaux ou professionnels, le personnel peut bénéficier de permissions spéciales sans incidence sur le traitement, ni sur son congé annuel.

C'est le cas notamment des décès de descendant ou d'ascendant en ligne directe (05 jours), du mariage de l'agent ou de celui de son enfant (02 jours) pour le fonctionnaire et (04 jours) pour le contractuel et de (02 jours) pour son enfant, de la naissance survenue au foyer de l'agent (03 jours) de congé de paternité pour le fonctionnaire et (02 jours) pour le contractuel.

Le bénéfice de tarifs préférentiels

Les agents du CHU, leurs ascendants, descendants du premier degré et conjoints bénéficient d'une réduction du tarif des prestations de soins et de celui de l'hospitalisation conformément aux dispositions de la décision n° 004/MSHP/CHU-A/DG du 11 mai 2018 portant tarifs préférentiels au CHU d'Angré.

La couverture du risque maladie

En raison du contact permanent du personnel avec les malades, sa protection est assurée par le Service de Médecine du Travail et Pathologies Professionnelles. Le personnel est soumis à des visites réglementaires (embauche, périodiques) et aux vaccinations.

Nos obligations

Ce sont les devoirs que nous devons accomplir, en tant qu'agents de l'établissement. Ces obligations concernent de façon générale les dispositions et les textes à respecter pour la bonne marche du service, le respect des clients, et le respect de la hiérarchie.

Le devoir de présence et de diligence

L'agent doit non seulement être à son poste de travail aux heures réglementaires, mais en plus, il doit s'acquitter de ses tâches avec diligence et professionnalisme. Les heures de travail ne doivent pas être consacrées aux affaires et visites purement personnelles.

La laïcité et neutralité du service public

Toute personne, y compris les agents, est tenue au sein de l'hôpital au respect du principe de laïcité du service public dans ses actes comme dans ses paroles.

Les personnels sont tenus, dans l'exécution de leur service, au devoir de stricte neutralité qui s'impose à tout agent dans le service public. Ils s'abstiennent notamment de tous propos, discussions ou comportements excessifs ou déplacés, susceptibles d'importuner ou de choquer les malades, les visiteurs et les autres agents de l'hôpital.

L'obligation de réserve et de discrétion et le secret professionnel

Ces obligations imposent aux Agents de l'établissement la discrétion sur les faits et informations dont ils ont connaissance dans l'exercice de leurs fonction (et surtout à l'égard des médias, des agents d'assurances, et des réseaux sociaux).

En application de ces obligations, aucune information permettant d'identifier des personnes hospitalisées ou résidentes, des personnels en situation de travail, aucun commentaire sur l'environnement de travail ne doit être publiés sur les réseaux sociaux par les agents. Le secret professionnel ne s'applique pas dans les cas de révélation obligatoire prévus par les lois et règlements

Le devoir de rendre compte à la hiérarchie

Tout agent doit aviser son supérieur hiérarchique des incidents dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions, mais également des missions que ce dernier lui a confiées.

L'exigence d'une tenue correcte

Une tenue correcte, tant dans l'habillement, la conduite, que dans le langage, est exigée de l'ensemble du personnel. Le personnel hospitalier doit toujours porter, pendant le service, une blouse dont la couleur et la forme varient selon les catégories de personnel. Un badge fixé à la blouse révèle l'identité de l'agent. Le personnel ne doit pas se retrouver hors du CHU d'Angré en tenue de travail.

Le respect des règles d'hygiène, de sécurité et des infrastructures

Tous les agents de l'hôpital doivent observer strictement les règles d'hygiène et de sécurité qui les concernent pendant l'exécution de leur service. La responsabilité vis-à-vis des locaux, équipements et matériels de travail.

Tout membre du personnel est tenu de veiller à l'entretien et à la conservation du bon état des locaux, matériels, effets et objets de toute nature mis à sa disposition par l'Administration. En cas de perte, de détérioration volontaire ou par négligence, il peut être pris des sanctions à l'encontre du contrevenant allant jusqu'au remboursement.



A group of people, mostly men, are in a starting crouch on a paved surface, possibly a track or parking lot. They are wearing various colored athletic shirts (green, yellow, red, grey). In the background, there is a white bus, a silver car, and some buildings under a bright sky. The text "ESPACE SANTE" is overlaid in the center.

ESPACE SANTE

HYGIÈNE AU QUOTIDIEN

Par Dr. N'DRI Arlette, Sous-Directrice de l'Hygiène et de la Lutte contre les Infections Nosocomiales

Dans le cadre de la démarche qualité au sein d'un établissement sanitaire comme le nôtre, l'hygiène est un élément essentiel, autant pour les conditions de travail de tous les agents de l'hôpital que pour la qualité des soins de nos patients. Aussi, cette rubrique se veut-elle un rappel et une nouvelle sensibilisation de tous les agents du CHU d'Angré que nous sommes ! Dans ce premier numéro, nous exposons sur la Prévention et le Contrôle des Infections.

LA PRÉVENTION ET LE CONTRÔLE DES INFECTIONS (PCI)

QU'EST-CE QUE LA PRÉVENTION ET LE CONTRÔLE DES INFECTIONS ?

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la Prévention et le Contrôle des Infections (PCI) se réfèrent aux politiques et procédures utilisées dans le but de minimiser les risques de transmission des infections, plus particulièrement dans les établissements de santé.

BUT DE LA PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS

La PCI a pour but principal d'assurer la protection des personnes vulnérables à risque d'attraper des infections lors des soins dans les centres de santé. Pour les personnels soignants, elle a pour but de :

SE PROTÉGER



PROTÉGER VOS PATIENTS

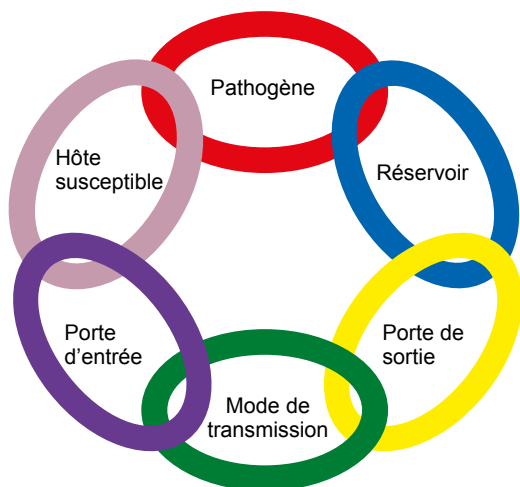


PROTÉGER VOTRE FAMILLE ET LA COMMUNAUTÉ



COMMENT SE PROPAGENT LES INFECTIONS ?

Pour qu'une infection se propage, tous les éléments suivants doivent être connectés :



Briser un de ces liens arrêtera la transmission de la maladie !

COMMENT BRISER LA CHAÎNE DE TRANSMISSION ?

Les **Précautions Standards** constituent la base de la prévention de la transmission de micro-organismes. Elles doivent être appliquées par TOUS les professionnels de santé pour TOUT soin, en TOUT lieu, et pour TOUT patient quel que soit son statut infectieux.

Elles sont donc un ensemble de mesures visant à réduire le risque de transmission croisée des agents infectieux entre soignant, soigné et environnement ou par exposition à un produit biologique d'origine humaine (sang, sécrétions, excréta).

Les composantes des précautions standards sont les suivantes :

- L'hygiène des mains
- L'hygiène respiratoire
- Le port d'équipement de protection individuelle (EPI) approprié(en fonction de l'évaluation des risques).
- La sécurité des injections
- Le traitement des dispositifs médicaux réutilisables (DMR)
- Le nettoyage et la désinfection de l'environnement
- La gestion appropriée déchets
- La gestion du linge.

L'application rigoureuse de ces précautions standards permettra d'éviter, ou du moins de limiter au maximum, la survenue des infections associées aux soins (IAS).

DOSSIER PATHOLOGIE : LA COVID-19 (1^{ÈRE} PARTIE)

Par Prof. KACOU-N'DOUBA Adèle, Chef du Service de Biologie médicale

La pandémie à Coronavirus est une crise sanitaire majeure provoquée par un virus qui est responsable de la Covid 19, maladie infectieuse apparue fin 2019, en Chine continentale, notamment dans la ville de Wuhan. L'agent pathogène est le SARS-CoV-2. La pandémie a été déclarée le 11 mars 2020 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Dans ce numéro, le mode de transmission, les symptômes et les variants du virus seront exposés. Le traitement, les mesures barrières et les vaccins seront présentés dans le prochain numéro de notre journal.

Mode de transmission

La transmission interhumaine, directe, se fait surtout par les gouttelettes respiratoires et aérosolisation (lorsqu'une personne respire dans un même lieu clos ou à proximité immédiate d'autres personnes.). La transmission augmente en intérieur mal ventilé et lorsque la personne infectée tousse, éternue, parle ou chante.

La transmission indirecte par surface contaminée, bien que possible, n'a pas été formellement démontrée.

Facteurs de risque

La mortalité augmente avec l'existence de facteurs de risque principalement :

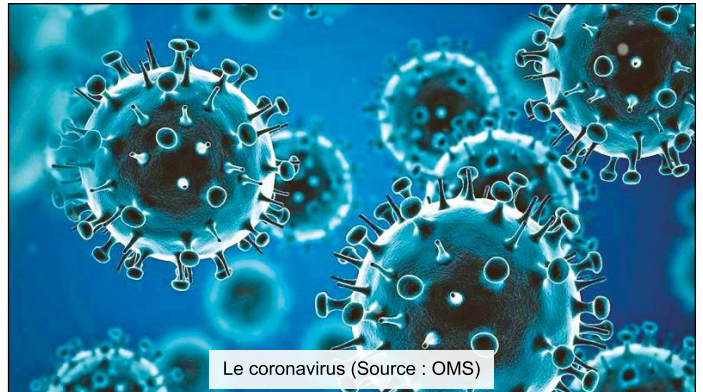
- les personnes âgées (l'âge moyen des décès dus à la Covid-19 étant de 81 ans) ;
- et les personnes présentant des comorbidités (diabète, obésité, hypertension, etc.).

Symptômes

La période d'incubation varie de 5 à 6 jours, avec des extrêmes pouvant aller de 2 à 14 jours.

Une proportion importante de personnes infectées, notamment les enfants, ne présente que peu ou pas de symptômes, mais peut néanmoins transmettre la maladie. Il a été établi que chez les personnes symptomatiques, la contagiosité peut précéder les symptômes de 2 à 3 jours et qu'elle serait maximale durant les premiers jours de la maladie.

La COVID-19 affecte les individus de différentes manières. La plupart des personnes infectées développent une forme légère et modérée de la maladie.



Symptômes les plus fréquents :

- Fièvre
- Toux
- Fatigue
- Perte de l'odorat ou du goût.

Symptômes moins fréquents :

- Maux de gorge
- Maux de tête
- Courbatures
- Diarrhée
- Éruption cutanée ou décoloration des doigts ou des orteils
- Yeux rouges ou irrités.

Symptômes graves :

- Difficultés à respirer ou essoufflement
- Perte d'élocution ou de motricité, état confusionnel
- Douleur au niveau de la poitrine.

Devant ces signes graves, se rendre immédiatement dans un centre hospitalier pour une prise en charge.

Les variants du Covid-19

Les variants de l'agent pathogène sont provoqués par ses mutations au fur et à mesure de sa propagation. C'est un processus naturel puisque le virus change au fil du temps, pour assurer sa survie. De nombreux variants du Covid-19 ont été répertoriés dans le monde. Mais actuellement, ce sont cinq variants qui sont considérés par l'OMS comme "préoccupants".

En se fondant sur l'expérience des précédents variants, on sait que certaines de ces mutations peuvent être associées à une plus grande transmissibilité et à une baisse d'efficacité des vaccins.

L'OMS a décidé de nommer les variants à l'aide du nom des lettres de l'alphabet grec (alpha, bêta, gamma, delta, omicron...), plus accessible à un public non scientifique et qui permet d'éviter de stigmatiser le pays où ce variant a été initialement découvert.

Le nouveau variant du Covid-19 a été détecté pour la première fois en Afrique australe, le 24 novembre 2021 et a été baptisé "Omicron". Ce variant présente un potentiel de propagation très rapide, bien plus que son prédécesseur Delta, selon les scientifiques. Du point de vue génétique, il possède un nombre de mutations inhabituellement élevé, dont une trentaine dans la protéine spike, la clé d'entrée du virus dans l'organisme. Omicron est maintenant majoritaire dans de nombreux pays.

DIÉTÉTIQUE : ALIMENTATION DE LA FEMME ENCEINTE

Par Dr. Diabagaté, Nutritionniste

Il est essentiel que la femme enceinte obtienne, dans son alimentation, tous les nutriments et l'énergie nécessaires au meilleur développement de son bébé, tout en préservant son état de santé. Le fœtus ne se nourrissant que de ce qu'elle consomme, il est donc important, pour un meilleur développement de ce dernier, que la maman mange en quantité raisonnable, mais également en qualité. Le nouveau régime alimentaire de la future maman doit faire partie des plus sains et des plus naturels qu'elle n'ait consommés.

AU
DÉBUT DE LA
GROSSESSE

Pour réduire les risques de malformations, la future maman doit avoir un apport suffisant en folates au moment de la conception de son enfant et au tout début de sa grossesse. La prévention des risques liés à la carence en folates nécessite à la fois prescription médicale et bon apport nutritionnel.

Aliments riches en folates :

- légumes verts (laitue, feuilles, haricot vert, avocat,...),
- produits à base de céréales complètes (pain complet, riz local,...)
- légumineuses (haricot sec, petits pois, soja,...),
- fruits de couleurs orange (orange, clémentine, mandarine,...),
- viande et jaune d'œuf.



AU 1^{ER}
TRIMESTRE

Le premier trimestre de grossesse est primordial car c'est à ce moment que se forment les organes vitaux (cœur, cerveau,...) du bébé. En plus du folate, il faudra donc veiller à un bon apport en protéines que l'on retrouve :

- dans la viande, le poisson : au moins 2 fois par semaine, dont au moins un poisson gras (saumon, maquereau, sardine...). Le poisson contient aussi des oligoéléments tels que l'iode, le sélénium et des oméga 3, très utiles pour le développement du cerveau.
- et les œufs.



AU 2ND
TRIMESTRE

La masse du cerveau augmente, le système respiratoire se développe et le système osseux se met en place. C'est la période au cours de laquelle la femme enceinte doit apporter à son organisme beaucoup plus de calories avec une alimentation riche en calcium, en fer et en vitamines D et E.

Le calcium est le minéral le plus utilisé pour la formation des os et des dents du bébé. La femme enceinte doit en consommer suffisamment pour répondre aux besoins de formation de son bébé.

Elle peut le retrouver dans :

- les produits laitiers (lait, fromage, yaourt,...),
- le chou,
- le poisson,
- les fruits en général,
- les grains de sésame,
- le haricot blanc,...

La vitamine D favorise l'absorption du calcium. On la trouve principalement dans les poissons gras tels que le maquereau. Par ailleurs, une exposition de 10 à 15 minutes au soleil peut combler 80 à 90% des besoins en cette vitamine.

Quant au fer, il est présent dans les protéines animales (viande, poisson, œufs) et également dans les légumes feuilles (épinard, feuilles de patate, kplala,...). Cependant, le fer contenu dans les légumes feuilles n'étant pas utilisable directement par l'organisme, il est conseillé d'accompagner les sauces à base de ces feuilles, de sources de vitamine C (orange, citron, mandarine, pamplemousse,...). La vitamine E est, elle, présente dans les huiles végétales en général.



**AU DERNIER
TRIMESTRE**

Le fœtus prend beaucoup de poids et les besoins en calories de la future mère sont plus grands. Les réserves lipidiques se font également pendant ce trimestre. Il faut donc privilégier les bonnes graisses, notamment les oméga 3 et 6 que l'on retrouve dans :

- les poissons gras
- et les huiles végétales (huiles de tournesol, de colza, d'olive,...).

Il faut aussi bien s'hydrater (1,5 à 2 litres d'eau par jour) pour prévenir la constipation et les infections urinaires.

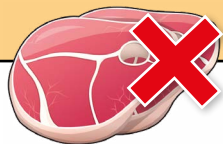


À ÉVITER PENDANT LA GROSSESSE :

- Les charcuteries (jambon, saucisson, pâté,...),
- Les boissons alcoolisées,
- La caféine présente en proportion variable dans certaines boissons : café, thé, chocolat, certains sodas, boissons énergisantes,
- Les aliments à base de soja (pas plus d'un par jour),
- Certains aliments crus ou pas bien cuits (viandes, poissons, crustacés, œufs, produits laitiers à base de lait cru...) : chaque manipulation d'aliments crus doit être suivie d'un lavage des mains, des surfaces et des ustensiles utilisés, de façon à éviter toute contamination croisée.

Certains poissons tels que le thon rouge, le requin présentent des taux élevés de mercure pouvant endommager le cerveau du fœtus et entraîner des problèmes neurologiques graves.

Une consommation excessive de foie de bœuf au stade initial de la grossesse peut provoquer des malformations du fœtus.



CONCLUSION

L'alimentation pendant la grossesse permet non seulement de couvrir les besoins nutritionnels de la future maman mais aussi ceux du bébé et favorise sa croissance harmonieuse. Il est donc important qu'elle soit variée et surtout équilibrée.

CONNEXION
→ SANTÉ ←

Journal interne du CHU d'Angré

LE JOURNAL DU CHU D'ANGRÉ PARAÎT CHAQUE SEMESTRE. CETTE PUBLICATION APPARTIENT À TOUS LES AGENTS DE L'ÉTABLISSEMENT ET TOUS PEUVENT CONTRIBUER À SA PARUTION.

ACTIVITÉ PHYSIQUE ET BIEN-ÊTRE

Par Prof. ALLOH Daniel, Chef de Service de Médecine Physique et de Réadaptation

Les bienfaits de l'activité physique (AP) sur la santé et la condition physique sont connus et désormais validés. De nombreuses revues de la littérature, rapports et recommandations ont été publiés sur les bienfaits de l'AP sur la santé, d'abord en population générale (adultes, enfants et personnes âgées), puis pour différentes maladies chroniques et états de santé. (HAS, 2019)

QU'EST-CE QUE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ?

Marcher, monter les escaliers, faire du vélo, de la natation, du sport, fournir un effort... En un mot : bouger ! Plus précisément, une activité physique correspond, selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), à « tout mouvement produit par les muscles squelettiques, responsables d'une augmentation de la dépense énergétique ».

Quelle est la différence entre activité physique et sport ?

Le sport est une activité physique qui se réalise de manière organisée avec un cadre, des règles et un système de compétitions. Exemple : se faire des passes avec un ballon dans le jardin est une activité physique. Respecter un terrain et viser un but correspond davantage à du football (sport).

Quels sont les bienfaits de l'activité physique ?

La pratique d'une activité physique a de nombreux bienfaits sur l'organisme. Elle sollicite le système cardiovasculaire et respiratoire, permet d'entretenir les muscles et les articulations tout en développant les capacités physiques (coordination, souplesse, endurance...).

Elle aura tendance à faire diminuer la glycémie et l'insulino-résistance auprès des personnes diabétiques. Elle apporte aux pratiquants un mieux-être au niveau physique, psychologique et social. Cela peut très vite devenir un plaisir et permet de diminuer le stress en se vidant la tête.

Les actifs sont plus conscients de leurs capacités et ont tendance à avoir davantage confiance en eux. Dans la société, l'activité physique permet également de

briser l'isolement, faire des rencontres et de renforcer la motivation à se soigner.

Quelles sont les précautions à prendre pour la pratique d'une activité physique ?

Reprendre une activité physique, après une période d'inactivité, n'est pas anodin et l'avis du médecin est conseillé. Il est important d'être bien équipé avec une tenue adéquate et confortable ainsi qu'un bon chaussage (chaussettes + baskets). Il est nécessaire d'avoir sur soi de l'eau pour s'hydrater. Commencer et terminer doucement et progressivement l'activité physique, penser aux étirements pour éviter les courbatures. Respecter vos limites et ne pas aller dans l'excès.



L'Activité Physique Adaptée (APA) ?

D'après le Professeur De Potter, pionnier des APA en Europe, l'activité physique adaptée se définit comme « tout mouvement, activité physique et sport, essentiellement basé sur les aptitudes et les motivations des personnes ayant des besoins spécifiques qui les empêchent de pratiquer dans des conditions ordinaires. »

L'activité physique adaptée regroupe « l'ensemble des activités physiques et sportives à des fins de prévention secondaire ou tertiaire, de réhabilitation, de post réhabilitation, de rééducation, d'éducation ou d'insertion sociale auprès de personnes en situation de handicap et / ou vieillissantes ».

L'activité physique adaptée s'adresse tout particulièrement aux personnes fragiles ou en situation de handicap (personnes âgées, en difficulté d'insertion sociale) et les personnes atteintes de maladies chroniques. Elle s'intègre principalement en prévention secondaire (pour agir au stade précoce d'une maladie) et tertiaire (pour agir sur les complications et les risques de récurrence d'une maladie).

Bon à savoir

L'activité physique adaptée est à différencier des actes de rééducation, réalisés par des professionnels de santé (kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens...). L'activité physique adaptée est dispensée par un professionnel formé spécifiquement à cette approche. Il construit, avec le patient, un programme adapté à ses capacités physiques, ses attentes, son état psychologique et/ou sa maladie. Le but est de réapprendre à bouger en tenant compte de ses possibilités afin de retrouver une certaine autonomie.

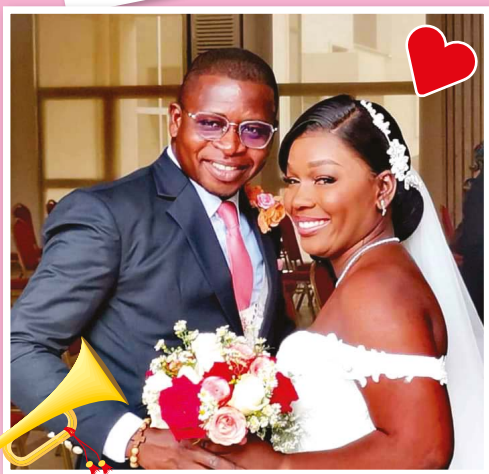
CARNET ROSE

Vous avez vécu des événements heureux (naissances ou mariages) ? Partagez votre joie avec tout le personnel du CHU en nous envoyant les photos et la description du fait qui marque votre vie à : info@chuangre.ci



YAO Gloimy Ahou Sandrine,
Caissière au Service
Facturation, est devenue
Madame SABANE, le 14 août
2021, à la Mairie de Cocody.

Le 27 novembre 2021,
YEDESS Legbedji Rosine,
Technicienne de laboratoire au
Service de Biologie médicale,
et M. ADJON Akow Lucien ont
célébré leur union à la Mairie du
Plateau



Le 27 novembre 2021,
ANON Dominique, SUS au Service de
Gynécologie, a dit "oui", à M. YAO Koffi
Patrice, à la Mairie de Cocody.



JE M'APPELLE COULIBALY
KHADIJA SAHKINA. JE SUIS LÀ
DEPUIS LE 12 NOVEMBRE 2021.
JE SUIS LA FILLE DE COULIBALY
NÉE OUATTARA AHMED FATIMAH,
DU SERVICE AUTONOME DE
CONTRÔLE ET D'ÉVALUATION.

DJEDJOU AKOUA ENORA.
C'EST LE JOLI NOM QUE M'A
DONNÉ MA MAMAN, DJEDOU NÉE
OFFIA MELEME DÉBORAH, AGENT
À LA DRH DU CHU D'ANGRÉ.
JE SUIS NÉE LE 13 DÉCEMBRE
2021.

MOI, C'EST
DAH NOAH KYLLIAN. JE SUIS NÉ
LE 29 JUIN 2021. MA MAMAN,
AGNIN MARIE LAURE, TRAVAILLE
AU BUREAU DES ENTRÉES DU
CHU D'ANGRÉ.

LES TROPHÉES DU CHU D'ANGRÉ



**1^{er} prix secteur de la santé publique,
Trophées pépites de l'accueil
3^{ème} édition, 2019.**



**Prix du Meilleur gestionnaire de
Pharmacie décerné par la NPSP,
2020.**



**Prix du Meilleur établissement
de Santé-CI, Hosto Awards
4^{ème} édition (2020) et 5^{ème} édition (2021).**



**Prix de l'Implémentation des Applications
et solutions Digitales dans le secteur de
la Santé, semaine Nationale des
Patients et de la Santé Digitale, 2020.**